

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente, en abonnement et à l'unité, des billets de spectacles achetés auprès de l'Opéra de Dijon. L'Opéra de Dijon se réserve le droit d'apporter toute modification aux dites conditions générales de vente.

## 1/ MODALITES DE COMMANDE DES ABONNEMENTS ET DES BILLETS

### 1.1 Les Abonnements

Les commandes d'abonnements faites par les particuliers sont traitées dans la limite des places disponibles. Les prises de commande sont ouvertes :

- **Pour la saison 2026-2027 : à partir du 03 juin 2026 à 10h00**

**Les abonnements classiques** (3, 5, 7 et 10 spectacles) et **l'abonnement jeune**, sont en vente sur notre site internet, par téléphone, par courrier et au guichet de l'Opéra de Dijon.

**L'abonnement « découverte »** n'est pas en vente sur internet mais peut être souscrit par téléphone, par courrier ou au guichet de l'Opéra de Dijon. Cet abonnement est réservé aux particuliers n'ayant jamais été abonnés à l'Opéra de Dijon. L'offre est non renouvelable, un seul abonnement est attribué par personne, dans la limite des places disponibles et sur présentation d'une pièce d'identité.

Tout formulaire de commande incomplet, indûment rempli, non signé ou non accompagné de son règlement sera rejeté. Pour les commandes d'abonnement reçues par courrier, la vente pourra porter sur des places de catégories immédiatement supérieures ou inférieures, s'il n'y a plus de places disponibles dans la catégorie initialement demandée par le client, sous réserve de son accord préalable. Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Agent comptable de l'Opéra de Dijon. L'Opéra de Dijon ne saurait être tenu responsable des dommages survenus à la suite de l'omission de cette mention sur le chèque par le client.

Les formulaires doivent être envoyés à :

Opéra de Dijon – Service billetterie  
18 boulevard de Verdun  
21000 Dijon

### 1.2 Les billets à l'unité

En dehors des conditions particulières accordées aux abonnements, la commande de billets de spectacles à l'unité peut s'effectuer :

- **Pour la saison 2026-2027 : à partir du 24 juin 2026 à 11h00**

La vente peut être limitée, à la discrétion de l'Opéra de Dijon, en termes de nombre de places par spectacle ou par représentation. L'Opéra de Dijon ne garantit pas la disponibilité de tous les spectacles ou de toutes les dates ou catégories sur l'ensemble des filières de vente. Les commandes sont traitées par l'Opéra de Dijon dans la limite des places disponibles. Les tarifs disponibles sont le plein tarif, le tarif junior (moins de 15 ans), le tarif jeune (moins de 26 ans), le tarif réduit (demandeurs d'emploi, personnes en situation de réinsertion professionnelle, personnes en situation d'apprentissage, bénéficiaires du RSA et détenteurs de la carte famille nombreuse). Le tarif Mobilité Inclusion (personnes en situation de handicap justifiant d'une CMI et leurs accompagnateurs).

Elles peuvent être faites :

> Par Internet sur le site [opera-dijon.fr](http://opera-dijon.fr)

Si le client ne reçoit pas la confirmation ou l'infirmerie de sa commande par courriel dans un délai d'un jour, il devra s'adresser à l'Opéra de Dijon au 03 80 48 82 82 ou par mail [billetterie@opera-dijon.fr](mailto:billetterie@opera-dijon.fr)

> Par téléphone au 03 80 48 82 82 du mardi au samedi de 11h à 18h (sauf jours fériés)

> Au guichet de l'Opéra de Dijon :

- du mardi au samedi de 11h à 18h (sauf jours fériés et horaires exceptionnelles) au 18, boulevard de Verdun, 21000 Dijon

- une heure avant la représentation sur le lieu du spectacle. L'heure de vente qui précède un spectacle est réservée à la vente des billets pour cette représentation, dans la limite des places disponibles.

Les places « dernière minute » à 10€ sont mises en vente une heure avant le début du spectacle, dans le cadre d'une place par personne. La place sera délivrée à la personne présente au guichet. Ces places ne sont pas mises en vente systématiquement ; l'information est donnée le jour ou la veille du spectacle au 03 80 48 82 82.

### 1.3 Les groupes

Les commandes de plus de 10 places par spectacle bénéficient du tarif groupe, l'équivalent d'une réduction de 15% sur le plein tarif, hors 4<sup>ème</sup> série. La commande de billets de spectacles et les demandes d'abonnements doivent être adressées à [rp@opera-dijon.fr](mailto:rp@opera-dijon.fr)

## 2/ PRIX

L'Opéra de Dijon se réserve le droit de modifier les prix des spectacles à tout moment. Toutefois, ces modifications seront sans effet sur le prix des commandes ayant été préalablement payées.

### 2.1 La grille tarifaire Saison 2026 - 2027

A

	1 <sup>ère</sup> série	2 <sup>ème</sup> série	3 <sup>ème</sup> série	4 <sup>ème</sup> série
Plein tarif	65€	54€	37€	25€
Abonnement 3	55€	46€	31€	-
Abonnement 5	52€	43€	30€	-
Abonnement 7	49€	41€	28€	-
Abonnement 10	46€	38€	26€	-
Tarif réduit	33€	27€	19€	13€

B

	1 <sup>ère</sup> série	2 <sup>ème</sup> série	3 <sup>ème</sup> série	4 <sup>ème</sup> série
Plein tarif	46€	35€	24€	16€
<b>Abonnement 3</b>	<b>39€</b>	<b>30€</b>	<b>20€</b>	-
Abonnement 5	37€	28€	19€	-
Abonnement 7	35€	26€	18€	-
Abonnement 10	32€	25€	17€	-
Tarif réduit	23€	18€	12€	8€

### C

	1 <sup>ère</sup> série	2 <sup>ème</sup> série	3 <sup>ème</sup> série	4 <sup>ème</sup> série
Plein tarif	35€	30€	19€	11€
<b>Abonnement 3</b>	<b>30€</b>	<b>26€</b>	<b>16€</b>	-
Abonnement 5	28€	24€	15€	-
Abonnement 7	26€	23€	14€	-
Abonnement 10	25€	21€	13€	-
Tarif réduit	18€	15€	10€	6€

### D

	Série Unique
Plein tarif	25€
<b>Abonnement 3</b>	<b>21€</b>
Abonnement 5	20€
Abonnement 7	19€
Abonnement 10	18€
Tarif réduit	13€

### E - SERIE UNIQUE - / FAMILLES / ATELIERS / APRES-MIDI A L'OPERA

	Série unique
Plein tarif	10€
<b>Abonnement 3*</b>	-
Abonnement 5*	-
Abonnement 7*	-
Abonnement 10*	-
Tarif réduit	13 €

## TARIF REDUITS & TARIFS SPECIFIQUES sur présentation obligatoire d'un justificatif\*

<b>Tarifs réduits</b>	Tarif réduit -50%*	Réservé aux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• demandeurs d'emploi avec justificatif de moins de 2 mois</li> <li>• personnes en situation de réinsertion professionnelle</li> <li>• personnes en situation d'apprentissage</li> <li>• bénéficiaires du RSA avec justificatif de moins de 2 mois</li> <li>• titulaires de carte Famille nombreuse en cours de validité.</li> </ul>
	Tarif Mobilité Inclusion -50%*	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valable pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap handicapées et leur accompagnateur sur présentation d'une Carte Mobilité Inclusion en cours (détails paragraphe 8.4)</li> </ul>
	Junior - de 15 ans*	5,50 € sur présentation de la carte d'identité. Tarif accessible pour un achat réalisé jusqu'à la veille des 15 ans du spectateur.
	Jeune - de 26 ans*	10 € sur présentation de la carte d'identité. Tarif accessible pour un achat réalisé jusqu'à la veille des 26 ans du spectateur.
	Carte culture *	5,50 € (hors première série) sur présentation de la carte culture en cours de validité 24/25
<b>Tarifs spécifiques</b>	Tarif exonération intergénérationnelle*	Lorsque les moins de 15 ans sont accompagnés d'une personne de plus de 60 ans munie d'un billet en plein tarif, l'accès au spectacle est gratuit pour l'enfant sur présentation des cartes d'identités. Ce tarif est proposé en billetterie et par téléphone uniquement, sur les tarifs A, B, C et D.
	Tarif groupe -15%	Réservé aux commandes de 10 places minimum sur un même spectacle, hors 4 <sup>ème</sup> série. Les tarifs jeunes et juniors ne sont pas applicables aux groupes.
	Tarif dernière minute	10€ - Sur certains spectacles, un contingent de places à 10€ est réservé à la vente de dernière minute qui débute une heure avant le lever du rideau. Seule une place peut être délivrée par personne présente en billetterie.
	Tarif gratuit	Appliqué lors d'événements spécifiques actés par l'Opéra de Dijon.

### Conditions d'attributions des différents tarifs

#### Les abonnés

Les abonnés bénéficient des réductions suivantes en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séries :

- 5 spectacles : 20%

- 7 spectacles : 25%
- 10 spectacles : 30%

L'abonnement est nominatif, seul l'abonné pourra utiliser son billet. Une pièce d'identité peut être demandée au contrôle. Les abonnés bénéficient de leur réduction au moment de leur achat et pour tout autre achat complémentaire au cours de la saison. Attention, dans le cas où un spectacle serait donné sur plusieurs dates, la réduction de l'abonnement ne pourra être appliquée qu'une seule fois.

Les abonnés jeunes ont le droit à 5 spectacles à 25€, soit 5€ la place pour une représentation, dans toutes les séries.

#### **Les adhérents Carte Liberté :**

La carte Liberté est au prix de 10€ et permet au client de bénéficier de 15% de remise dès le premier spectacle, sur tous les spectacles de la saison en cours en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> série. Remise valable sur une place par spectacle. Carte nominative et personnelle. Carte d'identité nécessaire pour l'achat de la place.

Les pourcentages de réduction sont donnés à titre indicatif au plus proche des tarifs réduits arrondis par souci de clarté.

#### **Les billets à l'unité (pleins tarifs, tarifs réduits & spécifiques) :**

Les tarifs dits « réduits » et « spécifiques » énumérés ci-dessus sont nominatifs et peuvent être utilisés uniquement sur présentation du justificatif associé. Un contrôle des billets avant l'entrée en salle sera automatiquement effectué par le personnel de l'Opéra de Dijon. Le spectateur devra être en mesure de présenter les pièces justificatives à son nom ~~si~~ ~~besoin~~. A défaut du respect desdites dispositions, l'opéra de Dijon se réserve le droit de refuser l'entrée en salle au spectateur et/ou de faire payer l'éventuel complément tarifaire.

#### **Les billets scolaires :**

Pour les conditions tarifaires attribuées aux écoles primaires, collèges, lycées, centre aérés et structures spécifiques, merci de vous adresser au service la médiation culturelle de l'Opéra de Dijon : [mediationculturelle@opera-dijon.fr](mailto:mediationculturelle@opera-dijon.fr)

### **3/ PAIEMENT**

Tout mode de paiement non prévu aux présentes conditions générales de vente sera refusé par l'Opéra de Dijon.

#### **3.1 Règlement des abonnements**

Le règlement peut être global ou fractionné :

- Le paiement global pourra être effectué par carte bancaire Carte Bleue, Visa ou Mastercard ou par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Opéra de Dijon, en espèces, en chèques vacances ou au moyen de chèques cadeaux de l'Opéra de Dijon. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés.
- Le paiement fractionné en 2, 3 ou 4 échéances est possible pour un achat en billetterie pour un montant minimum de 100€. Il s'effectue obligatoirement par prélèvements bancaires ou postaux mensuels. Le client doit fournir un RIB à son nom et signer un mandat de prélèvement SEPA. En cas de modification des coordonnées bancaires, le spectateur devra en informer l'Opéra de Dijon 3 semaines avant l'échéance et s'acquitter des échéances non réglées dans les plus brefs délais.

Le paiement fractionné en 4 mensualités est possible sur le site marchand de l'Opéra de Dijon, pour un montant minimum de 100€

### 3.2 Règlement des billets à l'unité

Le paiement de la commande d'un ou plusieurs billets de spectacle se fait en une seule fois par carte bancaire Carte Bleue, Visa ou Mastercard, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Opéra de Dijon, en espèces, en chèques vacances ou au moyen de chèques cadeaux dans les conditions spécifiques fixées. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés. Pour les commandes de billets par Internet et par téléphone, seul un règlement par carte bancaire est accepté.

### 3.3 Règlement des réservations de groupe

Le paiement des réservations de groupes, d'établissements scolaires, de soirées étudiantes, doit être effectué au plus tard un mois avant le spectacle. Le service billetterie se réserve le droit de supprimer toute réservation non réglée dans les délais.

### 3.4 Droit de rétractation

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est donc ferme et définitive.

## 4/ RESERVATIONS

Les réservations se font par téléphone. Le règlement se fait par carte bancaire en vente à distance. Sinon, le paiement doit être effectué dans les 10 jours suivant la réservation. Au-delà, celle-ci sera annulée. Toute réservation effectuée à moins de 10 jours de la date du spectacle sera annulée 8 heures avant le début du spectacle.

## 5/ MODIFICATION ET ANNULATION

L'Opéra de Dijon se réserve le droit de modifier les spectacles présentés et notamment le programme et la distribution des rôles. Les durées des œuvres sont indiquées à titre indicatif uniquement.

En cas d'annulation d'un spectacle du fait de l'Opéra de Dijon, sauf cas de force majeure auxquels sont expressément assimilés les cas de réquisition de l'Opéra par toute autorité publique pour quelque motif que ce soit, et cas de grève nationale, la valeur du prix facial du billet payé par le client à l'Opéra de Dijon sera remboursée par l'Opéra de Dijon sur demande de l'intéressé présentée dans **un délai maximum d'un mois à compter de la date du spectacle et sur présentation du billet non validé**, à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité quelconque. Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, le billet ne sera pas remboursé.

## 6/ OBTENTION DES BILLETS

### 6.1 Les billets à l'unité

#### Les billets à tarifs préférentiels

L'obtention de billets à tarif préférentiel est subordonnée à la production du justificatif associé. Ils pourront être commandés sur internet, au guichet ou par téléphone, ~~mais devront obligatoirement~~

Ils pourront être retirés au guichet de l'Opéra de Dijon, du mardi au samedi de 11h à 18h ou sur le lieu de la représentation une heure avant le spectacle et uniquement sur présentation du justificatif associé au tarif préférentiel.

De même, ils pourront être envoyés de manière dématérialisée par mail, ou sur le compte client en téléchargement, sur présentation du justificatif associé au tarif préférentiel.

Dans le cas d'un achat depuis notre site marchand, les billets pourront être retirés au guichet ou téléchargés depuis le compte client, en déposant au préalable le justificatif associé, qui sera validé par la billetterie.

#### Les billets en plein tarif

ACHAT AU GUICHET :

Les billets sont délivrés directement au client ou envoyé par e-mail lorsqu'il achète ses billets au guichet de l'Opéra de Dijon.

#### ACHAT AU TELEPHONE

Lorsque l'achat est effectué par téléphone, les clients peuvent :

- soit les recevoir par e-mail,
- soit venir récupérer les places à la billetterie boulevard de Verdun, sur les horaires d'ouverture en amont du spectacle (au plus tard 2h avant le spectacle jours ouvrés),
- soit sur le lieu de la représentation au plus tôt une heure avant le spectacle et au plus tard 15 min après le début du spectacle (cf paragraphe 8/Conditions d'admission dans les salles de spectacle de l'opéra de Dijon)

#### ACHAT PAR INTERNET

Pour les billets en plein tarif achetés sur internet, les clients peuvent :

- soit choisir « e-billet » dès la validation du paiement de la commande par Internet. Les billets sont à imprimer ou à télécharger depuis le lien présent dans l'email de confirmation et sur le compte client dans l'onglet « événement à venir ».
  - Soit choisir le mode « retrait au guichet » et venir récupérer les places à la billetterie boulevard de Verdun, sur les horaires d'ouverture en amont du spectacle (au plus tard 2h avant le spectacle jours ouvrés) ;
- Soit récupérer les places sur le lieu de la représentation au plus tôt une heure avant le spectacle et au plus tard 15 min après le début du spectacle (cf paragraphe 8/Conditions d'admission dans les salles de spectacle de l'opéra de Dijon).

**Les billets de spectacle à l'unité en ~~plein tarif~~ ne font l'objet d'aucun envoi postal.**

## 6.2 Les abonnements

Les abonnements classiques et les formules événements achetés sur internet pourront :

- être retirés au guichet de l'Opéra de Dijon.
- être téléchargés depuis le compte en ligne, sur le site de l'Opéra de Dijon.

**Les abonnements et les formules événements ne font l'objet d'aucun envoi postal.**

## 6.3 Duplicata

Aucun duplicata de billet ne sera délivré, sauf accord spécifique de l'Opéra de Dijon et restreint aux ventes placées, identifiées nominativement. Dans ce cas, les duplicatas seront à retirer à l'Opéra de Dijon le soir même sur le lieu de la représentation.

# 7/ CONDITIONS D'UTILISATION DES BILLETS

## 7.1 Conditions générales

Les billets ne peuvent être ni repris, ni remboursés (notamment en cas de perte ou de vol), ni revendus.

Tout détenteur d'un billet acquis dans le cadre de la présente offre s'interdit, sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires, de l'utiliser à des fins promotionnelles ou commerciales quelles qu'elles soient. En particulier, sauf accord spécifique de l'Opéra de Dijon, toute vente, revente ou échange de billets sont rigoureusement interdits sous peine de sanctions prévues au Code Pénal (loi du 27 juin 1919). A ce titre, l'Opéra de Dijon se réserve le droit de refuser l'accès à ses représentations à tout détenteur d'un billet acquis auprès d'un organisme autre que l'Opéra de Dijon ou de tout tiers dûment mandaté par lui.

Les billets à tarifs préférentiels (abonnements/réductions) sont nominatifs. L'entrée en salle pourra être refusée à défaut de présentation des justificatifs correspondants.

## 7.2 Échange

Dès la saison 2026-2027 :

Les billets pourront être échangés **dans la limite de 2 échanges maximum par personne**, et par saison. Ce service est facturé 4€ par billet, à l'exception des abonnés pour lesquels le premier échange est offert. L'échange doit impérativement se faire contre un billet d'un montant égal ou supérieur au billet initial et doit être réalisé au plus tard 48h avant le début de la représentation (sur les jours ouvrés), sur restitution du billet original. L'échange ne peut être réalisé que dans la limite des places disponibles et sur un spectacle de la même saison. Toute demande d'échange visant à obtenir un autre emplacement ou une meilleure catégorie, pour une même représentation, sera refusée, y compris avec règlement d'un éventuel complément tarifaire.

## 7.3 Remboursement

**Les motifs de remboursement acceptés sur présentation des justificatifs correspondants et des billets concernés :**

- Décès du client : remboursement des billets de la personne décédée à l'héritier légal, sur présentation de l'acte de décès, et d'une attestation sur l'honneur de la qualité de l'héritier accompagnée d'une pièce justifiant du lien de parenté.
- Hospitalisation du client : remboursement du billet de la personne hospitalisée sur présentation du certificat d'hospitalisation couvrant la date du spectacle concerné par la demande de remboursement.
- Intempérie (impossibilité pour le client de se déplacer) dans le cadre d'alerte rouge météo France
- Annulation de spectacle du fait de l'Opéra de Dijon (cf paragraphe 5/modification et annulation).

La valeur du prix facial du billet payé par le client à l'Opéra de Dijon sera alors remboursée par l'Opéra de Dijon sur demande de l'intéressé présentée dans **un délai maximum d'un mois à compter de la date du spectacle et sur présentation du billet non validé.**

## **8/ CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES SALLES DE SPECTACLE DE L'OPERA DE DIJON**

### 8.1 Conditions générales

Chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place. Tout détenteur d'un billet s'interdit de vendre ou distribuer quelque produit ou article que ce soit dans l'enceinte de l'Opéra.

Il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer tout ou partie du spectacle ainsi que les autres espaces du Grand Théâtre et de l'Auditorium.

Il est interdit de consommer de la nourriture et/ou des boissons dans la salle de spectacle. La direction pourra faire procéder à l'expulsion de toute personne troublant l'ordre public et ce, sans remboursement possible.

### 8.2 Retardataires

Les portes des salles sont fermées dès le lever du rideau. **Les retardataires ne sont pas admis en salle.** A partir du lever du rideau, les places ne seront plus réservées et le placement dans la salle s'effectuera selon les disponibilités. A l'entracte, et seulement dans ce cas-là, le spectateur retardataire pourra regagner la place dont le numéro figure sur son billet, qu'il aura récupéré au plus tard 15 min après le début du spectacle. Passé ce délai, le retrait des billets au guichet ne sera plus possible.

### 8.3 Accueil des mineurs

Tout **mineur de moins de 15 ans** doit obligatoirement être accompagné d'un adulte responsable, titulaire d'un billet et occupant le siège immédiatement adjacent à celui du mineur. Pour des raisons de sécurité et de confort, les enfants ne peuvent en aucun cas être assis sur les genoux d'un adulte. Un billet et un siège distinct sont obligatoires pour chaque personne, quel que soit l'âge.

Les enfants âgés de moins de 3 ans ne peuvent pas accéder à la salle, excepté lors d'évènements clairement identifiés.

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner le refus d'accès à la salle ou l'expulsion, sans possibilité de remboursement des billets.

#### **8.4 Accueil des personnes en situation de handicap**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Opéra de Dijon met à disposition un nombre de places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Ces places sont en nombre limité et sont prioritairement destinées aux spectateurs se déplaçant en fauteuil roulant. Elles sont réservables auprès du service billetterie (téléphone ou guichet), sous réserve de disponibilité.

Le tarif ~~Bleu/Blanc~~-Mobilité Inclusion applique une réduction de 50%. Il est valable pour les personnes à mobilité réduite et handicapées et leur accompagnateur sur présentation d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) en cours.

Dans le cas d'un besoin de place PMR, la place de l'accompagnant ne pourra être directement conjointe que si la CMI mentionne le « *besoin d'accompagnement* ».

### **9/ CHEQUES-CADEAUX**

L'Opéra de Dijon propose des **chèques cadeaux de valeurs différentes : 5€, 10€, 20€, 50€ et 100€**. Ils sont valables un an à compter de la date d'achat et peuvent être utilisés pour l'acquisition de places sur tous les spectacles de l'Opéra de Dijon, dans la limite des places disponibles. Dans le cadre de la réservation d'un billet de spectacle, la réservation doit être effectuée avant la fin de la validité du chèque cadeau. En revanche, le spectacle peut avoir lieu à une date ultérieure.

Les chèques cadeaux sont un mode de paiement. Ils ne permettent pas l'entrée en salle. **Ils ne peuvent être ni échangés, ni remboursés, ni prorogés.** Aucun avoir ni rendu de monnaie ne peut avoir lieu. Si la valeur du chèque cadeau est inférieure au montant de l'achat, son bénéficiaire peut compléter le prix de la place avec un autre mode de paiement.

En cas de perte ou de vol du chèque cadeau aucun remboursement ni avoir ne sera effectué.

**L'achat de chèques cadeaux** peut se faire à la billetterie de l'Opéra de Dijon, 18 boulevard de Verdun, 21000 Dijon, du mardi au samedi de 11h à 18h, par téléphone au 03 80 48 82 82 ou bien sur notre site de vente en ligne [www.opera-dijon.fr](http://www.opera-dijon.fr).

**L'acquisition de places de spectacles** contre des chèques-cadeaux peut se faire à la billetterie de l'Opéra de Dijon, 18 boulevard de Verdun, 21000 Dijon, du mardi au samedi de 11h à 18h, par téléphone au 03 80 48 82 82 ou bien sur notre site de vente en ligne [www.opera-dijon.fr](http://www.opera-dijon.fr).

### **10/ RECLAMATIONS**

Toute réclamation devra être formulée par écrit et adressée soit :

à l'Opéra de Dijon Service Développement des publics et billetterie, 18 boulevard de Verdun, 21000 Dijon. Pour tout délai, le cachet de la poste fera foi.

- A l'adresse [infos@opera-dijon.fr](mailto:infos@opera-dijon.fr)

Le spectateur bénéficiaire de conditions particulières d'accès aux spectacles de l'Opéra de Dijon, en application d'accords entre l'Opéra de Dijon et un partenaire (théâtre, musée, transporteur, etc.) ne peut en aucun cas se prévaloir à l'égard de l'Opéra de Dijon des manquements dudit partenaire à ses obligations.

Pour toute billetterie de spectacle dont l'Opéra de Dijon n'est pas le producteur, se reporter aux Conditions Générales de Vente du lieu de la manifestation ou du producteur.

## 11/ CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Les adresses mail et données personnelles recueillies par l'Opéra de Dijon sont le résultat d'une démarche volontaire des clients. Elles ne pourront être utilisées que dans le cadre des informations demandées et ne seront cédées à des tiers qu'avec l'accord de la personne.

### **Rectification des données**

Conformément à loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, article 27, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès-et, de rectification et d'opposition des données les concernant. Pour exercer l'un de ces droits vous pouvez adresser votre demande :

- Par courrier à l'Opéra de Dijon, Service Développement des publics et billetterie, 18 boulevard de Verdun, 21000 Dijon.
- Par mail à [billetterie@opera-dijon.fr](mailto:billetterie@opera-dijon.fr)

*Dernière mise à jour : 21 mai 2026*